

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-027

Avis-vous est donné par le soussigné directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Kazabazua, qu'à la séance ordinaire du 3 décembre 2019, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro **2019-12-277**, le règlement numéro **2019-027** intitulé

L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 002-2010 CONCERNANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 002-2010 PROHIBITION DE PERTE DE BIOSOLID ÉCARTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité de Kazabazua au 30 chemin Begley durant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8H00 à midi et de 13H00 à 16H00.

Donné à Kazabazua ce 9^{ième} jour de décembre, 2019



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur general / secretary-treasurer